



Ai-je besoin du Certificat de Capacité ?
Ai-je besoin d'une Autorisation d'Elevage d'Agrément ?
(version du 16/02/2008)

(rappel : dans les textes législatifs les tortues sont classées sous leur appellation scientifique de "chéloniens". Ne cherchez pas le terme "tortues"... vous ne le trouverez pas)

La réflexion à mener est la suivante :

*(on ne s'arrête que lorsqu'on est arrivé à une ligne se finissant par **Terminé**)*

1		
L'espèce est-elle visée par l'Arrêté Guyane ? <i>(page 5, Art. 1 et 2 pour les chéloniens)</i>		
Oui	CDC obligatoire	Terminé
Non	Passer en 2	

2		
L'espèce est-elle dans la liste des espèces dangereuses de l'Arrêté de 1997 ? <i>(page 4 pour les chéloniens)</i>		
Oui	CDC obligatoire	Terminé
Non	Passer en 3	

3	
L'espèce est-elle dans la liste des espèces de l'Arrêté de 2007 ? <i>(page 2 pour les chéloniens)</i>	
Oui	Passer en 4
Non	Passer en 5

4		
L'espèce est-elle une de ces quatre espèces ?		
Testudo hermanni ou apparentée	inscrite également à l'Annexe 1 (page 4) de l'Arrêté du 10 août 2004 donc AEA obligatoire ou CDC obligatoire suivant le nombre et la taille	Terminé
Testudo graeca ou apparentée	inscrite également à l'Annexe 1 (page 4) de l'Arrêté du 10 août 2004 donc AEA obligatoire ou CDC obligatoire suivant le nombre et la taille	Terminé
Mauremys leprosa	CDC obligatoire	Terminé
Emys orbicularis	CDC obligatoire	Terminé
Non, rien de tout ça	Passer en 5	

5		
L'espèce est-elle en Annexe 1 de l'Arrêté du 10 août 2004 ? <i>(page 4 pour les chéloniens)</i>		
Oui	AEA ou CDC suivant le nombre et la taille	Terminé
Non	Passer en 6	

6		
L'espèce est-elle en Annexe 2 de l'Arrêté du 10 août 2004 ? <i>(page 10 pour les chéloniens)</i>		
Oui	CDC obligatoire	Terminé
Non	Aucune obligation	Terminé

Eh oui... on est en France. Le pays où presque tout est simple. J'ai bien dit "presque". Dans ce pays la loi est vraiment ce qu'il y a de moins simple ! A quand la grande Unification de tout cela en un véritable ensemble cohérent et non pas dans des textes éparpillés ?

Alors... CDC obligatoire ? AEA obligatoire ? La suite est là : <http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/legislation.htm>

Dans tous les autres cas vous êtes entièrement libre et n'avez aucune contrainte réglementaire.